Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212900757-20260626-DEL20260669-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST

GWIPAVAZ
GUIPAVAS
www.guipavas.bzh

MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2026

DELIBERATION 2026-06-69

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 18 juin 2026

Date d'affichage : 18 juin 2026

En exercice : 33
Présents : 30
Votants : 32

Etaient présents : Fabrice JACOB, Joël TRANVOUEZ, Monique BRONEC, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Catherine ANDRIEUX, Lionel BODIOU, Céline SENECHAL, Soisic VOXEUR, Eliane PICART, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Catherine MARREC, Yann LE JOLIVET, Daniel LE ROUX, Patrice SIDOINE, Eric LEFEUVRE, Laetitia COM, Nicolas CANN, Aurélie MESLET-KERVELLA, Nadya BOUGRINE, Lauriane CHATRY, Elodie LOUSSE, Carole LE PAPE-CAROFF, Abdourahim DIALLO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Xavier LE GUEN, Yann DUPUY, Céline LE ROY, Charlène BERAULT ROLLAND conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procuration :
Pierre GRANDJEAN à Ingrid MORVAN
Adrien CONNAN à Monique BRONEC

Elue absente car concernée par l'affaire :
Christine ROUDAUT

Madame Elodie LOUSSE a été nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212900757-20260626-DEL20260669-DE

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2026

La ville de Guipavas est un partenaire majeur des associations proposant des actions sur son territoire et souhaite s'y associer financièrement au regard des projets spécifiques menés par les associations.

Il est proposé au Conseil municipal de verser aux associations guipavasiennes citées ci-dessous, une subvention exceptionnelle, sous réserve de la production de justificatifs.

Nom de l'association	Objet de la subvention	Montant
Amicale Laïque Coataudon Toutes Sections	Remboursement des frais liés à la location du gymnase de l'IFAC pour la section badminton.	696.60 €
Amicale Laïque Guipavas Badminton	Participation à la finale du rassemblement national UFOLEP Badminton	750 €
TOTAL		**1 446.60 €**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle aux associations citées ci-dessus.

Avis des commissions :
Sport, vie associative, culture, animation : Favorable
Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, associations patriotiques, relations internationales : Favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 25 JUIN 2026

Le Maire,
Fabrice JACOB

La secrétaire de séance,
Elodie LOUSSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE GUIPAVAS
FINISTÈRE